

Le Centre national de l'entrepreneuriat du Cnam

Créé en juillet 2000, le CNE-Cnam, centre spécialisé du Conservatoire national des arts et métiers, est dédié au développement des compétences entrepreneuriales des porteurs de projets aux différents stades du cycle de vie de l'entreprise (création, croissance, diversification, essaimage, transmission-reprise, etc...). Localisé à Nancy, en Lorraine et représenté dans 10 autres régions, il a accompagné à ce jour plus de 3000 créateurs d'entreprises et a été à l'origine de la création du titre homologué « Entrepreneur de la petite entreprise » (inscrit au RNCP au niveau III), visant la création d'entreprise, le développement d'activités et la reprise d'entreprise. C'est son équipe dirigée par Jean-Claude Bouly et Catherine Gury et sous la supervision pédagogique d'Alain Leroy qui a été approchée en juillet par Alain Tonnelier, alors représentant du mandataire du groupement du lot 14 afin d'aboutir à cette double première : un premier partenariat conclu entre le réseau des Greta d'Ile-de-France et le Cnam et une première incursion du réseau sur le champ de la création d'entreprise.

Le réseau des Greta participe aussi à la création d'entreprises

Comme à l'accoutumée, ce marché régional à bons de commande requérait une réponse homogène sur les 8 départements de la région Ile-de-France, avec pour objectif de former 20 groupes de 12 porteurs de projets de création d'entreprise à partir d'octobre 2010. Le partenariat conclu avec le Cnam vise à assurer la certification de l'ensemble des sessions de formation et à accompagner l'« habilitation Cnam » de tous les formateurs des Greta engagés sur l'action. Il s'agit donc d'un double transfert de technologie : - le Cnam met à disposition des formateurs « Pléiade », son outil de préparation à l'habilitation des formateurs, organise les sessions de formation des formateurs et met à disposition ses supports de formation ; - il mettra en place en fin de sessions les jurys de certification des groupes de stagiaires, en partenariat avec le réseau des Greta. A terme, ce sont 47 formateurs du réseau francilien des Greta qui, détenteurs de l'habilitation Cnam pour 5 ans, formeront les 240 créateurs d'entreprises de ce marché et qui seront ensuite susceptibles d'intervenir sur ce titre sous l'égide de leur Greta, ouvrant ainsi la possibilité d'intégrer cette validation dans notre offre de formation.

TEPE, un concept et une dynamique

Le TEPE, titre professionnel d'entrepreneur de la petite entreprise, vise l'acquisition des compétences essentielles au management stratégique et opérationnel d'une TPE. Le concept pédagogique est de renforcer dans et par l'action les compétences essentielles de l'« entreprenant » (un créateur, un développeur au sein d'une entreprise ou un repreneur) au sein des petites entreprises, en mettant à sa disposition :

- une guidance méthodologique des processus d'action et d'acquisition de compétences,

- et un parcours de formation adapté aux besoins et réalités de son projet.

Il repose sur une double dynamique et deux outils :

- « AGIR Projet », une méthode de management de projet destinée à soutenir le pilotage opérationnel de projet de création, de développement d'activité ou de reprise ;
- « AGIR Compétences », avec pour finalité le développement des compétences à visée entrepreneuriale.

Cette pédagogie s'appuie sur deux postures particulières du formateur : le face-à-face traditionnel et l'encadrement de travaux d'application qui balayent tous les registres de la création d'entreprise. C'est sur cette approche que les formateurs du réseau des Greta seront formés, puis habilités par le Cnam.

Un vademecum pour le créateur d'entreprise

Le référentiel de certification du titre prévoit cinq séries de compétences (stratégie, commercial, juridique, management, gestion) visant une opérationnalité immédiate. Déclinées en unités d'enseignement, elles visent à apporter des réponses aux questions suivantes :

- comment organiser et développer mes ventes ?
- comment utiliser les outils de gestion de l'entreprise ?
- comment piloter et sécuriser mes relations contractuelles ?
- quel est le meilleur statut pour moi et mon entreprise ?
- comment positionner le projet dans la dimension économique de l'entreprise ?
- comment évaluer un coût pour prendre une bonne décision ?

Une mise en oeuvre immédiate

Le calendrier de l'action est serré : les formateurs devront tous être habilités début octobre, le recrutement des porteurs de projets (qui, selon le cahier des charges du marché, devront être demandeurs d'emploi dont pour 50 % d'entre eux en fin de droits) en liaison avec les correspondants locaux du Pôle emploi devra être achevé pour la mi-octobre, date retenue pour le démarrage des sessions. Les premiers créateurs certifiés sortiront des cursus fin janvier 2011. Le pilotage opérationnel et financier de l'action sera assuré par Laurent Valleix, CFC au Greta tertiaire sud 77, avec le soutien de la Dafco de Créteil.

© Dafco de Créteil

Interfaces

Juin 2010